

Rodez, le 21 octobre 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Vos références à rappeler
BESSOU LAURENT
N° d'immatriculation : 1711147106029

000668

Mr LAURENT BESSOU
LIEU DIT ELS
LES BERTHOUX
46250 MARMINIAC

Unité Organisationnelle : NN2F
TEL :

Objet : Bordereau d'appel de cotisations des
non salariés de l'année 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025	11 751,00 €
Montant crédité	- 12 300,40 €
Solde en votre faveur	549,40 €

Sauf affectation à d'autres sommes dues, ce montant vous sera remboursé prochainement.

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.
Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
BESSOU LAURENT (1711147106029)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	11 751,00	
15/01/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/02/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/03/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 279,54
10/04/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
12/05/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/06/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/07/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
11/08/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/09/2025	Règlement par prélèvement		+ 1 224,54
10/10/2025	Règlement par prélèvement d'un montant total de 1 224,54 euros		
	Avec affectation partielle à cette émission		+ 675,14
	Sommes à déduire		+ 549,40
	Total	11 751,00	+ 12 300,40
	Solde en votre faveur		549,40

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.

Bordereau d'appel des cotisations et
contributions

BESSOU LAURENT

Dossier n   : 1711147106029 NNZF 46 184

EMISSION ANNUELLE
2025

Suivi par : NNZF

Date d'exigibilit   : 03/11/2025

EXPLOITATION	403257538
Surface mise en valeur	157 ha 82 a 01 ca
Pourcentage de part	100.00

ASSIETTE			
Ann��e(s) retenue(s)	2022	2023	2024
Revenus professionnels	32 798 ��	24 821 ��	13 612 ��
D��duction Faire Valoir Direct	0 ��	0 ��	0 ��
Cotisations sociales	8 214,00 ��	9 707,00 ��	9 791,50 ��

Cotisations sociales l��gales		Assiette	Taux	Motif d'��volution de la cotisation ou Particularit��s		Montant de l'��volution	Montant net
BESSOU LAURENT Membre de soci��t��(s)	Assurance maladie	23 744	1,1000				0,00
	invalidit��	23 744					261,00
	indemnitis journali��res amexa						250,00
	Assurance vieillesse individuelle	23 744	3,3200				788,00
	Assurance vieillesse plafonn��e	23 744	11,5500				2 742,00
	Assurance vieillesse d��plafonn��e	23 744	2,2400				532,00
	Retraite compl��mentaire obligatoire	23 744	4,0000				950,00
	Allocations familiales	23 744					0,00
	Assurance accident du travail et maladies prof.						560,00
	Assurance vieillesse individuelle	23 744	3,3200				788,00
BESSOU EMILIE Conjoint collaborateur	Assurance vieillesse plafonn��e	4 752	11,5500				549,00
	Invalidit�� des conjoints collaborateurs						40,00
	Assurance accident du travail et maladies prof.						216,00
	Retraite compl��mentaire obligatoire	14 256	4,0000				570,00
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :							8 246,00
Contributions appel��es pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'��volution de la contribution ou Particularit��s		Montant de l'��volution	Montant net
	Contribution sociale g��n��ralis��e	32 981	2,4000				792,00
	Contribution sociale g��n��ralis��e d��ductible	32 981	6,8000				2 243,00
TOTAL INTERMEDIAIRE							794,00

Voir suite page suivante



Bordereau d'appel des cotisations et
contributions
BESSOU LAURENT
Dossier n° : 1711147106029 NN2F 46 184

EMISSION ANNUELLE
2025

Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
		Contribution remboursement de la dette sociale	32 981	0,5000		794,00
		REPORT TOTAL INTERMEDIAIRE				165,00
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :				3 200,00
Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
		Fonds de mutualisation FMSE				20,00
		Fonds de mutualisation FMSE section Fruit				60,00
		Formation professionnelle continue (VVEA)				225,00
		Cotisation mini formation prof. continue				305,00
		TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :				
		MONTANT TOTAL				11 751,00 €

Voir suite page suivante ➞



Dossier n° : 1711147106029 NN2F 46 184

Situation au regard des points retraite MSA

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Moyenne des revenus professionnels se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues

Les contributions CSG / CRDS

Moyenne des revenus professionnels (à l'exclusion des Revenus de Capitaux Mobiliers) et des cotisations sociales se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les contributions sont dues.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotation AMEXA :
Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale :	47 100,00 €
Montant du SMIC :	11,88 €

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux

ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise